

# **Mémoire de réponse aux avis du Public sur le PCAET**

## **Communauté de la Riviera Française**

---

**Novembre 2025**



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

---

# Sommaire

- 1. Éléments de contexte**
  - 2. Synthèse des réponses aux avis du public**
- 

## **1. Éléments de contexte**

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document obligatoire pour les collectivités de plus de 20.000 habitants. Ce document stratégique et opérationnel d'une durée de six ans organise l'action de la collectivité sur le changement climatique qui affecte le territoire.

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a engagé la démarche d'élaboration de ce document en 2019. Après un travail de diagnostic et de concertation des acteurs territoriaux, le Plan Climat a été soumis aux avis réglementaires du préfet de Région, du Président du Conseil Régional et de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe).

Le plan climat a ensuite été soumis à la consultation du public prévue et organisée par les articles L123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

La consultation s'est tenue par voie électronique du 20 octobre au 22 novembre 2025 via le site internet de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française :

[www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)



Les documents suivants du PCAET étaient disponibles en téléchargement :

- diagnostic territorial,
- stratégie territoriale,
- plan d'action,
- fiches actions détaillées avec indicateurs de suivi et d'évaluation,
- Evaluation Environnementale Stratégique – Rapport et Résumé Non Technique,
- avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) ,
- réponse de la CARF à l'avis de la MRAe.

La CARF compte 73.935 habitants qui ont été informés de l'ouverture de cette consultation via les médias suivants :

- 2 actualités sur le site internet de la CARF : 112 vues
- 4 post Facebook : 5.593 vues
- 2 articles dans Nice Matin (28 oct. et 4 nov.)
- 1 interview radio (Agora radio) <https://www.agoracotedazur.fr/podcast/reportage/>

Le public a été invité à exprimer son avis via une adresse dédiée : [planclimat@carf.fr](mailto:planclimat@carf.fr)

12 habitants ont exprimé un avis auxquels s'ajoutent les contributions de 3 associations ainsi qu'un avis émis hors délai.

Ces avis ont été soumis à la commission Développement Durable de la CARF qui s'est tenue le 24 novembre 2025. Les documents ont été intégralement lus en séance.

Le présent mémoire vise à apporter une réponse en synthèse à ces avis.

A titre liminaire les élus de la Communauté de la Riviera Française souhaitent remercier les participants à cette consultation qui montrent ainsi leur intérêt pour leur territoire et les politiques qui y sont menées en matière de changement climatique.

La majorité de ces avis émettent des recommandations d'améliorations et deux félicitent l'engagement environnemental dont fait preuve la CARF dans ce PCAET.

Il convient de rappeler que certains sujets évoqués dans ces avis ne relèvent pas d'un PCAET (par exemples : logement permanent) ou ne relèvent pas de la compétence directe de la CARF (par exemple : aéroport de Nice, activité de plaisance de la Principauté de Monaco, Tunnel de Tende, PLU approuvés avant l'adoption du PCAET, choix de la pose d'un capteur d'air réglementaire, etc.). Ils ne seront donc pas traités ici.

Par ailleurs, l'essentiel des sujets proposés par ces avis sont déjà intégrés dans le plan d'action du PCAET de la Riviera Française (installation de nouveaux agriculteurs, augmentation des productions maraîchères locales, aide à la rénovation de l'habitat, rénovation du patrimoine public, trame noire, gestion de la ressource eau, réutilisation de l'eau, bornes électriques pour les véhicules, réseau cyclable, préservation de la Posidonie, etc. ...) sans qu'il soit nécessaire d'y revenir.

La végétalisation des espaces urbanisés est un sujet de préoccupation pour une majorité des habitants ayant émis un avis. Ce sujet fait l'objet de six opérations intégrées dans

l'orientation 6, « *Lutter contre les îlots de chaleur* », du PCAET et qui seront traitées en lien avec les communes qui disposent de la compétence voirie.

Le Plan Climat engage la CARF dans une **démarche d'amélioration continue** sur le long terme. Ce plan n'est donc pas figé mais amené à évoluer au fil de l'eau avec de nouvelles actions qui paraîtraient opportunes.

A ce titre un plan d'actions complémentaires, propre au fonctionnement interne de la CARF, est en cours de finalisation dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial mené en étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME.

L'évaluation réglementaire du PCAET prévue à mi-temps de sa durée pourra également être l'occasion de le remanier, de le préciser et de l'améliorer.

La CARF tient à souligner que les reproches formulés, par un seul habitant, sur son manque d'action lors de la tempête Alex sont totalement injustifiés au regard des moyens humains, matériels et financiers déployés. En réalité, le travail de la CARF et de ses habitants a été salué par l'Etat qui a souligné l'avance prise par le territoire en matière d'adaptation au changement climatique lors de la reconstruction des vallées.

Les remarques formulées dans les avis du public peuvent se résumer en six grandes observations :

Les données du PCAET datent de 2018-2019 et devraient être actualisées: la CARF a choisi de ne pas actualiser les données mentionnées dans le diagnostic au motif que les données 2023 n'auraient pas changé les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de diminution de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable définis dans la stratégie du PCAET. Actualiser les données aurait donc été sans conséquence sur le plan d'action du PCAET. Ces données seront précisées et actualisées lors de la révision du PCAET.

Les actions ne seraient pas opérationnelles : toutes les actions du PCAET de la CARF sont pleinement opérationnelles, voire déjà en oeuvre. Certaines actions ne sont pas finement détaillées car leur mise en œuvre nécessite des études complémentaires pour ce faire.

La concertation citoyenne : plusieurs avis émettent des inquiétudes sur l'association de la population à la vie du Plan Climat, certains proposant des Etats Généraux du climat. Le PCAET est une démarche qui a été co-construite avec les habitants et les membres du Conseil de Développement. La mise en oeuvre du Plan Climat se fera dans les mêmes conditions de concertation, en lien et en complémentarité avec le SCoT en cours d'élaboration. Le Plan Climat prévoit six opérations spécifiques sur la collaboration avec les habitants et l'intégration des initiatives citoyennes (voir orientation 16 : « *informer les habitants et être à l'écoute de leurs initiatives* »). Les avancées du Plan Climat seront également soumises chaque année à l'avis du Conseil de Développement. Enfin, un rapport d'évaluation du PCAET sera mis à la disposition du public après 3 ans de mise en œuvre .

Le suivi des actions : il est prévu par chaque fiche action et sera mesuré annuellement au moyen d'indicateurs définis et mentionnés dans les fiches actions. Le Conseil de Développement sera tenu informé de l'avancement des actions.

Le suivi de la qualité de l'air : malgré les demandes récurrentes de la CARF auprès de l'association en charge du suivi de la qualité de l'air, AtmoSud n'envisage pas de mettre de station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire de la Riviera Française. Elle estime que la qualité de l'air observée ne nécessite pas de suivi avec une station et que les modélisations actuelles sont suffisantes.

Afin de répondre aux demandes des habitants sur certains points de pollutions, la CARF a prévu de se doter, à ses frais, d'un capteur d'air Pro dès 2026.

Zones constructibles : la gestion de ces zones relève de la compétence des communes via leurs documents d'urbanisme. Trois opérations du Plan Climat s'attachent à ce sujet dans l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 (voir opérations 1 et 2 de l'orientation 8 « *préserver les espaces naturels et les zones agricoles* »).

Le présent mémoire sera disponible sur le site internet de la CARF jusqu'au 15 mars 2026.